

LYCÉE DU DIOIS

FORMATION BIQUALIFIANTE – SPORTS DE NATURE DE MOYENNE MONTAGNE



Sports de Nature

*Formation
Qualifiante
Concertée*

Informations complémentaires

Site de l'établissement > Sports de Nature

<https://cite-scolaire-du-diois.web.ac-grenoble.fr/hors-rubriques/sports-de-nature>

La Formation Bi-Qualifiante Sports de Nature

Une formation sportive polyvalente, pour des lycéens de 15 à 18 ans, en préparant le Baccalauréat général.



Le projet éducatif est centré sur la pratique des activités physiques de pleine nature, au cœur d'un environnement naturel riche et préservé, idéalement situé pour l'enseignement des sports de nature de moyenne montagne (Diois, Parc Naturel Régional du Vercors, Vallée de la Drôme...).





Accompagnés par les enseignants, les jeunes s'engagent dans un itinéraire de formation ambitieux. Les séances hebdomadaires et les stages favorisent les initiatives, la coopération et l'acquisition de compétences variées.



Le cursus "Sport Nature" offre aux adolescents les clefs leur permettant de devenir des adultes compétents dans les activités, autonomes et responsables. En poursuivant un double objectif, scolaire et sportif, la formation s'apparente, en quelque sorte, à « **la conduite accompagnée** » vers les Diplômes d'État des activités de moyenne montagne... !

Objectifs de formation...

La formation Sport Nature du Lycée du Diois fait partie du réseau des Lycées « Biqualifiants » de l'Académie de Grenoble. Le dispositif, intitulé « Formation Qualifiante Concertée », lie par convention plusieurs partenaires institutionnels que sont l'Éducation Nationale, la Région AURA, l'École Nationale des Sports de Montagne, le CREPS Rhône-Alpes...

Les élèves bénéficiant de ce dispositif poursuivent un double objectif de formation :

Une formation scolaire :

- Préparation et **examen du Baccalauréat général.**

Une formation sportive :

- Préparation à la **Formation Générale Commune (FGC)** des Diplômes d'État des sports de montagne (le « tronc commun » montagne).
- Préparation aux **tests d'entrée préalables (TEP) des diplômes d'État** suivants :
 - * Diplôme d'État d'Accompagnateur / Accompagnatrice en Moyenne Montagne.
 - * Diplôme d'État escalade en milieu naturel.
 - * Diplôme d'État de canoë-kayak (BPJEPS ou DEJEPS).
 - * Diplôme d'État de ski (moniteur / monitrice de ski nordique de fond).

Compléments de formation :

- Éducation à l'environnement en partenariat avec des associations et professionnels spécialistes des milieux naturels fréquentés.
- Secourisme : Premiers Secours Civiques de niveau 1 (PSC1).

3 années de cursus...



En classe de seconde, les élèves pratiquent **toutes les activités physiques de pleine nature**. La polyvalence domine.

L'enseignement de l'escalade, de la randonnée/orientation, du ski nordique et du kayak leur permet d'acquérir les compétences techniques et sécuritaires fondamentales, « socle commun » pour la suite du cursus.

Ces activités se pratiquent sur des sites naturels de proximité (Val de Drôme, Diois, Vercors sud, Hauts Plateaux...).

En complément des apprentissages techniques, **un travail de sensibilisation et de compréhension du milieu naturel est réalisé** avec les professeurs de l'établissement et d'autres partenaires (spécialistes de l'éducation à l'environnement).

En classe de première, des choix d'activités amènent les élèves à se spécialiser davantage dans les pratiques sportives.

Parallèlement aux sports de nature communément enseignés (ski nordique, randonnée, orientation), **les élèves choisissent une "spécialité" qui fera l'objet d'un approfondissement :**

- **Perfectionnement escalade.**
- **Perfectionnement kayak en eaux-vives.**
- **Perfectionnement ski de fond.**

Les séances prolongées (1/2 journée hebdomadaire de 6 heures) permettent aux jeunes d'acquérir un plus grand niveau de compétence (perfectionnement technique).

Les stages qui clôturent chaque cycle d'activité favorisent la mise en œuvre des acquis et l'investissement de l'élève sur des projets collectifs (coopération, initiatives, entraide...).

Les contenus de la Formation Générale Commune, les rencontres avec des professionnels de l'enseignement des sports de nature, les séances d'éducation à l'environnement, sont autant de moyens, pour l'élève, de s'approprier davantage l'objectif de « biqualification ».



En classe de terminale, le volume de pratique permet de prétendre à une réelle autonomie. Un espace d'initiatives est mis à disposition des élèves afin qu'ils puissent, avec les professeurs, **concevoir, organiser et conduire un déplacement en pleine nature.**

Des moments d'encadrement, par les élèves eux-mêmes, permettent d'appréhender les activités avec un regard différent (partage de compétences, initiation d'autres élèves de la cité scolaire, dans le cadre de l'UNSS notamment). **La « conduite accompagnée » vers les Diplômes d'État prend, en cette année de terminale, toute sa dimension !**

Les stages trimestriels poursuivent les mêmes objectifs qu'en classe de première : perfectionnement, mise en œuvre des acquis et investissement dans la vie de groupe (initiatives).

Parallèlement aux échéances et objectifs scolaires, les jeunes acquièrent les compétences et l'autonomie nécessaire pour se présenter aux tests d'entrée préalables des diplômes d'État.

Recrutement

Zone géographique de recrutement :

- ➔ Toutes académies.

Chaque année, le lycée recrute 32 élèves en classe de seconde. Les candidat·e·s doivent disposer, pour intégrer le cursus :

- ➔ D'une forte motivation pour le projet pédagogique bi-qualifiant.
- ➔ D'une bonne condition physique (+ aptitude à se déplacer en terrains variés).
- ➔ D'une expérience affirmée pour l'une ou les activités de spécialités enseignées (escalade, ski de fond, kayak).
- ➔ D'un niveau scolaire en adéquation avec l'objectif baccalauréat.

Les dossiers de candidature, ... comment se les procurer ?

- ➔ En téléchargement sur le site de l'établissement (rubrique SPORTS DE NATURE) :
<https://cite-scolaire-du-diois.web.ac-grenoble.fr/hors-rubriques/sports-de-nature>
- ➔ En contactant le secrétariat du lycée pour solliciter un envoi postal (adresse et contact en dernière page de ce document).

La procédure de sélection..., comment ça se passe ?

- ➔ Retour des dossiers de candidature (date fixée fin avril / début mai).
- ➔ Examen des dossiers, tests physiques de sélection et entretiens au mois de mai (pour tous les candidats).
- ➔ Les résultats d'admission sont communiqués à la fin du mois de juin par les services de l'Inspection Académique (*procédure AFFELNET*).



Organisation de la scolarité :

Les élèves suivent un emploi du temps scolaire classique.

Les enseignements « sport nature » se déroulent sur des créneaux hebdomadaires définis :

- ✓ En classe de seconde : une demi-journée de pratique (5 heures).
- ✓ En classe de première : une demi-journée « prolongée » (6 heures).
- ✓ En classe de terminale : une journée complète (8 heures).

Des stages sont régulièrement organisés pour clôturer les cycles d'activités (2 à 3 jours de stage par trimestre).

L'encadrement des activités « sport nature » :

L'encadrement est assuré par des professeurs d'éducation physique spécialistes des activités physiques de pleine nature.

D'autres personnes ressources complètent l'encadrement. Elles sont titulaires des diplômes d'État d'escalade, de ski nordique, de canoë-kayak, d'accompagnateur·trice en moyenne montagne...

La Formation Générale Commune :

Les contenus de formation sont dispensés tout au long du cursus, de la seconde à la terminale (apprentissage en « immersion » au cours des sorties, stages, cours spécifiques). Les connaissances enseignées abordent des thèmes variés, communs aux diplômes d'états des activités de montagne : connaissance du milieu montagnard, cadre juridique, physiologie de l'effort, activité économique et touristique...

Tout au long de leur scolarité, les élèves bénéficient de dispositifs favorisant les échanges et les initiatives au sein de l'établissement (activités de l'UNSS, réunions de concertation régulières, participation à divers projets éducatifs...).

Coût de la Formation :

650 € par année*, et par élève, de participation aux frais pédagogiques. Le complément est assuré par l'Éducation Nationale et la Région AURA. * Coût au 01/01/2026.

Les clefs de la réussite... :

Avant la formation :

- ✓ Avoir une très forte motivation pour suivre un double cursus, scolaire et sportif.
- ✓ Avoir une expérience préalable affirmée dans les activités enseignées.

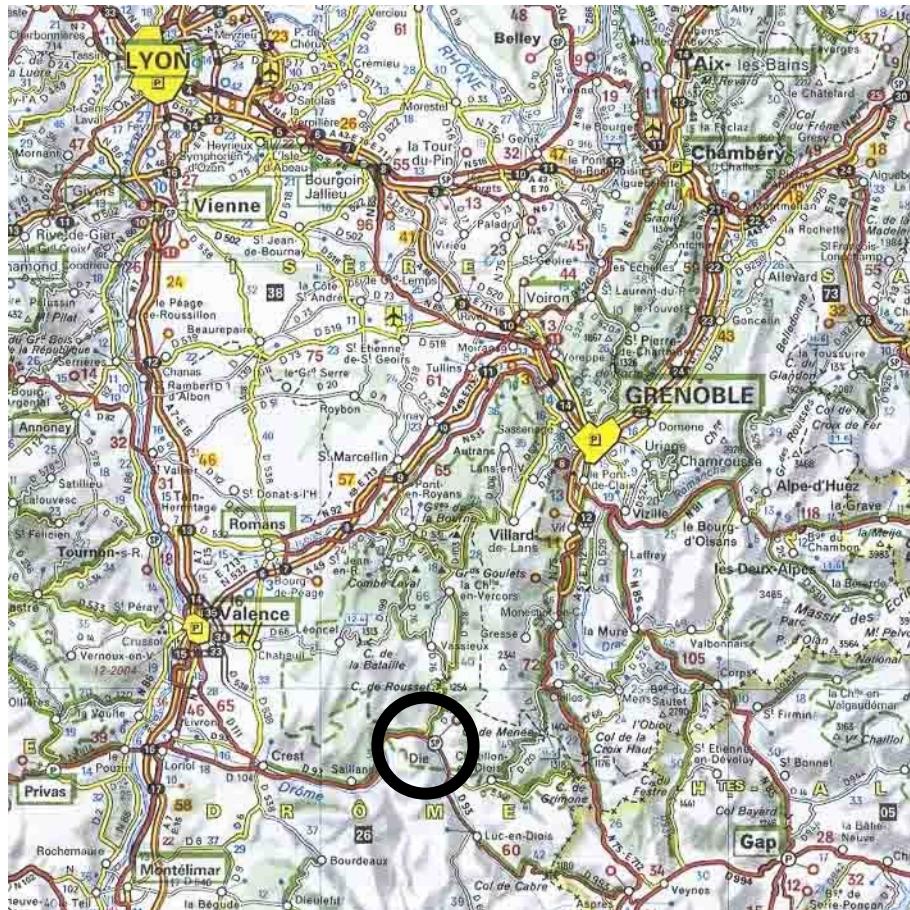
Pendant la formation :

- ✓ S'engager avec assiduité et dynamisme dans tous les domaines de la scolarité.
- ✓ Une pratique sportive extra-scolaire des activités enseignées est essentielle pour atteindre les objectifs de la formation (cadre familial, clubs, ...).

Accès :

- **De Lyon :** Autoroute A7 : Sortie « Valence sud » puis Crest.
- **De Grenoble :** Autoroute A51 : Monestier-de-Clermont : Col de Menée : Châtillon-en-Diois.
- **De Montélimar :** Autoroute A7 : Sortie Loriol puis Crest.

Liaisons SNCF quotidiennes (trains ou cars).



Pour nous contacter :

Lycée du Diois
Square du souvenir français
Rue Sadi Carnot - B.P. 75 - 26150 DIE
04.75.22.03.43 - 04.75.22.05.88
e.mail : Ce.0260008T@ac-grenoble.fr

<https://cite-scolaire-du-diois.web.ac-grenoble.fr/>



CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
— Vallon-Pont-d'Arc
Centre de Ressources,
d'Expertise et de
Performance Sportive

